

ATTESTATION
(relative à la radiation des mandats de commissaires aux comptes suppléants)

Je soussignée, Madame Nathalie Mabil, agissant en qualité de Directrice Juridique Corporate et M&A de la société La Poste SA, société anonyme, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 356 000 000, ayant son siège social 9, rue du Colonel Pierre Avia - 75015 Paris,

ATTESTE CE QUI SUIT :

- Par décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 juin 2015, la société Salustro Reydel, société anonyme immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 652 044 371, et Monsieur Jean-Christophe Georghiou, ont été nommés en qualité de commissaires aux comptes suppléants, pour une durée de six (6) exercices, arrivant à échéance à l'issue de l'assemblée générale statuant sur l'exercice clos le 31 décembre 2020.
- Lesdits mandats de commissaires aux comptes suppléants ont pris fin de plein droit à cette date, par arrivée du terme, conformément aux dispositions légales applicables.
- Lors de l'Assemblée Générale Mixte du 8 juin 2021, il a en outre été décidé de supprimer des statuts, conformément à la Loi Sapin 2, l'obligation de nommer des commissaires aux comptes suppléants, et par conséquent, il n'a pas été nécessaire de les remplacer, ni de les renouveler.
- En conséquence, depuis le 8 juin 2021, aucun commissaire aux comptes suppléant n'est en fonction au sein de la société La Poste.

La présente attestation est établie aux fins de régularisation de la situation déclarative au Registre du Commerce et des Sociétés, et pour produire tous effets utiles auprès du Greffe compétent.

Fait le 6 mai 2026,
A Paris,



Nathalie Mabil